

Prix Alexandre Varenne
Concours national de journaux
[lycées, collèges, écoles, autres établissements]

REGLEMENT

Les journaux scolaires et lycéens constituent des outils pédagogiques essentiels et des facteurs d'apprentissage de la démocratie. Ils représentent des espaces d'autonomie et d'initiative où les élèves mettent en œuvre la citoyenneté. Ils relèvent de l'éthique du journalisme.

Avec le parrainage du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Fondation Varenne et le Clemi (centre de Liaison de l'enseignement et des moyens d'information – Education nationale) organisent Le prix Alexandre Varenne : concours national de journaux réalisés dans les lycées, collèges, écoles et autres établissements.

Ce concours bénéficie du soutien de l'ARPEJ (Association Régions Presse Education Jeunesse) et de Jets d'encre (association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune).

Qui peut participer ?

Ce concours national est ouvert à tous les journaux réalisés dans l'année 2006/2007 par des élèves de l'enseignement public, privé et agricole : écoles primaires et maternelles, REP, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, CFA, IME, IMP, EREA, dans les classes d'hospitiaux ou d'établissements pénitentiaires...

Peuvent également participer tous ceux qui n'éditent pas encore de journal, mais qui souhaiteraient profiter de l'occasion de ce concours pour en créer un.

Conseils en ligne sur www.cleml.org ou www.jetsdencre.asso.fr

Catégories

Ce concours comprend 4 catégories : lycées, collèges, écoles et autres établissements tant au niveau académique qu'au niveau national.

Ce concours comprend 2 phases :

Phase 1 : les concours ou les sélections académiques :

Tous les journaux peuvent participer à cette première phase qui se déroule au niveau académique.

Les jurys académiques sélectionneront au maximum 2 ou 3 titres par catégories (écoles, collèges, lycées et autres établissements).

Les jurys des concours académiques sont libres d'attribuer des prix supplémentaires mais les équipes ainsi récompensées ne participeront pas à la phase 2 : le concours national.

Phase 2 : le concours national.

L'ensemble des titres sélectionnés au niveau académique participera alors à la deuxième phase : le concours national proprement dit. Le jury récompensera 3 journaux par catégorie.

Comment participer ?

Lors de la sélection académique, les rédactions d'élèves et leurs enseignants devront envoyer :

- le bulletin d'inscription de l'académie dûment rempli
- plusieurs exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2006/2007.

Pour connaître les informations précises concernant son académie (télécharger le bulletin d'inscription, connaître le nombre d'exemplaires, s'informer de la date limite d'envoi des journaux et l'adresse où les expédier, etc.) il faut se rendre sur le site du Clemi : www.cleml.org (rubrique médias scolaires) où l'on peut sélectionner le lien de son académie et prendre connaissance de tous les renseignements utiles.

Calendrier

Les journaux participants aux concours ou aux sélections académiques devront être remis dans le courant du mois de mars 2007.

Les jurys académiques rendront public leur palmarès ou leur sélection courant avril 2007, période à laquelle les journaux sélectionnés pour le concours national seront envoyés au jury national.

La remise des prix du concours national aura lieu la dernière semaine de mai 2007 à Paris.

Une fiche de lecture pour chaque journal.

Lauréat ou non chaque journal participant à un concours ou à une sélection académique recevra un certificat de participation et surtout au moins une fiche de lecture réalisée par les membres du jury, où chaque équipe de rédaction trouvera conseils et pistes de réflexion pour apporter un nouvel élan à sa publication.

Cette fiche de lecture unique élaborée par le comité de pilotage du concours est commune aux concours et sélections académiques et au concours national.

Participer, c'est déjà gagner !

Que gagnent les équipes sélectionnées

En participant aux sélections académiques, chaque journal peut gagner son ticket pour le concours national où il représentera son académie.

En participant aux concours académiques chaque journal, s'il est lauréat, peut gagner en plus de la participation au concours national, un prix dont la dotation est laissée à l'initiative des organisateurs de l'académie (ce peut-être un chèque ou du matériel informatique ou des ouvrages spécialisés ou des accueils dans les médias...)

Tous les membres (âgés de plus de 11 ans) des équipes primées ou sélectionnées dans les académies se verront offrir la possibilité d'obtenir gratuitement la « Carte de presse jeune » auprès de l'association Jets d'encre (plus d'info sur www.jetsdencre.asso.fr)

Mais dans tous les cas, les équipes de journaux gagneront surtout en reconnaissance et en notoriété puisque les palmarès des concours ou des sélections académiques seront systématiquement communiqués aux médias.

Au niveau national, la dotation est de 15 000 euros au total, offerts par la Fondation Varenne.

Ces prix prendront la forme d'enveloppe financière consacrée au développement du journal. Ils seront remis avant la fin de l'année scolaire. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier le bon usage de ces fonds.

Comment s'effectue la sélection ?

Au niveau académique, comme au niveau national, la sélection des journaux s'effectuera sur les mêmes critères : **qualités rédactionnelles** (style, contenu, analyse et réflexion, originalités des arguments : éviter les copiés/collés sur Internet), **qualités visuelles** (création et composition graphique, maquette et mise en page, dessins et photos), **des points divers** comme la signature des articles (individuelle (nom ou pseudonyme) ou collective), l'identification et le respect des sources et les mentions obligatoires ; **identité du journal** (personnalité et originalité)

Les jurys

Dans les académies les jurys seront composés de membres du Clemi, de l'ARPEJ, de Jets d'encre ou d'anciens journalistes lycéens ou de représentants des instances de la « vie lycéenne », de journalistes professionnels, etc.

Au niveau national, le jury sera constitué de représentants du Clemi, de la Fondation Varenne, de l'association Jets d'encre, de l'ARPEJ, de journalistes professionnels et de personnalités.

Les décisions des jurys seront sans appel. Les journaux non retenus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du Clemi.

La Fondation Varenne et le Clemi